

02 avr 2021 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 2 avril 2021](#)

Covid-19 : report des cotisations de vacances annuelles dans l'horeca et autres secteurs fermés

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au report des cotisations de vacances annuelles, dans le cadre de la lutte contre les conséquences socioéconomiques de la pandémie du coronavirus.

Le projet d'arrêté royal vise à mettre en œuvre [la décision du Conseil des ministres du 19 mars 2021](#) qui prévoit de postposer de six mois, pour les travailleurs du secteur horeca, les moments où :

- l'avis de débit de 2021 est adressé aux employeurs
- le montant de cet avis de débit est dû par les employeurs
- le montant de cet avis de débit doit être versé à l'ONSS par l'employeur

Les employeurs des autres secteurs fermés pourront demander, de manière simple, un plan de paiement qui s'assimile à un report de six mois. Une communication de cette possibilité figurera, de manière claire, sur l'avis de débit envoyé. L'ONSS est chargé de mettre en œuvre cette décision.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant, dans le cadre de la lutte contre les conséquences socioéconomiques de la pandémie du coronavirus, l'arrêté royal du 7 juin 2015 portant exécution du Titre IV, Chapitre 2 de la loi du 23 avril 2015 concernant la promotion de l'emploi

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be